



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le 10 juillet à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**Etaient présents** : M. REGAERT Bruno Maire, M. BACHELET Pascal adjoint, M. MARNAT Mathieu, M. BOULANGER Freddy conseillers municipaux

EN EXERCICE 7

Pouvoir : M. COSSARD donne pouvoir à M. BACHELET  
M. VIVIER donne pouvoir à M. REGAERT

PRESENTS 4

Absente : Mme BOULANGER Corinne

VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. BACHELET Pascal

**Objet : vœu relatif au soutien à la ligne de métro 19**

Considérant l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile.

Considérant le dynamisme démographique du Val d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département.

Considérant que le département du Val d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du métro du Grand Paris.

Considérant l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val d'Oise et les grands pôles d'emplois et d'activité de la Défense et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Considérant l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare.

Considérant que certaines des correspondances entre le RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces.

Considérant que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois.

Considérant les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle et desservant les zones densément habitées du sud du Val d'Oise :

- Gains de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants,

- attractivité économique et résidentielle des territoires
- correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien

Considérant l'inscription du projet dans le schéma environnemental de la Région Ile-de-France, adopté en séance plénière en juillet 2023 ;

Considérant l'annonce le 22 novembre 2023 par le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré**

**AFFIRME son soutien à la ligne de métro 19**

DEMANDE à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19.

INTERPELLE l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express

SOUHAITE que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

**AUTORISE ET DONNE** pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaudherland, le 11 juillet 2024

Le Maire

REGAERT Bruno